



Avis public – Élargissement de l’admissibilité à la dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 à tous les résidents des TNO âgés de 18 ans et plus

Yellowknife, le 28 octobre 2021 — À la demande de l’administratrice en chef de la santé publique, l’admissibilité aux doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 est élargie à tous les résidents des TNO dans toutes les collectivités qui ont ou auront 18 ans d’ici le 31 décembre 2021.

Les doses de rappel sont offertes sur une base volontaire, **au minimum six mois après avoir reçu la deuxième dose de vaccin contre la COVID-19**. Prenez note qu’il existe une différence entre une dose de rappel et une troisième dose. La dose de rappel contient moins de produit vaccinal que la troisième dose. Si vous êtes immunodéprimé, vous pourriez être admissible à une troisième dose plutôt qu’à une dose de rappel; il est donc important d’en parler avec le professionnel de la santé présent à votre rendez-vous de vaccination.

Pour l’instant, les doses de rappel ne sont disponibles que pour les résidents des TNO. Si vous êtes un résident, mais que vous n’avez pas encore de carte d’assurance-maladie des TNO, veuillez apporter une preuve de résidence (facture de services publics, offre d’emploi, permis de conduire avec adresse des TNO, etc.) à votre rendez-vous. Les non-résidents doivent suivre le calendrier de vaccination contre la COVID-19 de leur province d’origine lorsqu’ils retournent chez eux.

Vous pouvez recevoir la dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 en même temps que le vaccin annuel contre la grippe. L’Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River offre plus de séances de vaccination contre la grippe afin de répondre à cet élargissement de l’admissibilité. Voici les détails sur les séances :

Dates : Du 1^{er} au 5 novembre

Lieu : Centre de santé régional de Hay River

Veuillez appeler la Santé publique pour prendre votre rendez-vous au 867-874-8400. En raison d’un grand volume d’appels, on pourrait vous demander de laisser un message. Un membre du personnel de la santé publique vous rappellera dans les 48 heures.

Toutes les personnes admissibles peuvent toujours demander la première et la deuxième dose du vaccin contre la COVID-19. Les personnes entièrement vaccinées (deux doses) continuent à bénéficier d’une forte protection contre la COVID-19, y compris contre le variant Delta.

Prière de respecter les directives de santé publique concernant le port du masque et l’éloignement physique lors de votre rendez-vous.

Avis publics précédents sur l’admissibilité à la troisième dose et à la dose de rappel :

- [21 octobre 2021 – Élargissement de l’admissibilité à la dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 aux personnes de 40 ans et plus](#)
- [17 octobre 2021 – La troisième dose offerte aux résidents de 60 ans et plus](#)
- [22 septembre 2021 – Admissibilité des personnes immunodéprimées à la troisième dose](#)